REGLEMENT DE L' ENDURANCE NATIONALE TOUT-TERRAIN 2018
DU MOTOCLUB MAZANAIS

1 .OUVERTURE :

La 25ème Ronde Mazanaise, épreuve d'endurance moto TT organisée par le Motoclub Mazanais, a lieu le dimanche 23 SEPTEMBRE 2018.

2. CATEGORIES RECOMPENSEES

2-1 COURSE de 4 HEURES:

1. Scratch
2. E1
3. E2
4. E3
5. ESPOIR (125cc maxi, 3 pilotes, NJ3C, 13 ans révolus)
6. Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(même condition d'âge qu'en enduro)
7. Féminine (Toutes cylindrées confondues)
8. Super Vétéran (Toutes cylindrées confondues)(même condition d'âge qu'en enduro)
9. Moto loisirs (voir enduro)

2-2 COURSE de 2 HEURES:

1. Scratch
2. Ligue 1 E1
3. Ligue 1 E2
4. Ligue 1 E3
5. Vétéran (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues)(idem 4 heures)
6. Féminine (Ligue 1)
7. Super Vétérans (Ligue 1, Toutes cylindrées confondues)(idem 4 heures)
8. Trophée Ligue 2 scratch

- Moto loisirs (voir enduro)

IMPORTANT :

Pour être classés dans une catégorie ou une cylindrée, les pilotes d'un même équipage doivent appartenir à la même catégorie de licence et de cylindrée. Si cela n'est pas le cas, ils concourront pour le scratch uniquement.
Pour classer une catégorie, le nombre de participants ou d'équipages doit être au moins de 3 au départ de l'épreuve.

3. VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES et TECHNIQUES.

3.1 Contrôle administratif:

Les pilotes devront présenter :

- Leur confirmation d'engagement
- Une pièce d'identité
- Leur Licence Valide

<u>Pour les 4 Heures,</u> il est possible d'organiser les équipages avec :

- **1 ou 2 motos pour 2 pilotes**
- **3 Pilotes pour la cylindrée 85 cc avec 1 à 3 Motos (jusqu'à 125cc maximum).**
- **A partir de 15 ans, 2 pilotes cylindrée libre**

<u>Pour les 2 Heures,</u> sera utilisée 1 moto pour 1 pilote.

<u>L'âge minimum pour participer aux 2 heures est de 15 ans au jour de l'épreuve.</u>

<u>3.2 Contrôle technique:</u>

Les organisateurs ainsi que les commissaires techniques imposeront des numéros lisibles, conformes et bien faits.
Attention en cas de numéro non-conforme ou non lisible, le départ sera refusé.
Ils fourniront les brassards ou tout autre moyen de contrôle (course de 4 Heures).
Les plaques à numéros devront être conformes et les numéros lisibles de dimension normalisée et de couleurs normalisés ; le pilote est libre du choix de la couleur de son fond de plaque en restant dans les normes ci-dessous :
Plaque jaune : numéros noirs
Plaque rouge : numéros blancs
Plaque verte : numéros blancs
Plaque noire : numéros blancs
Plaque blanche : numéros noirs
Plaque bleue : numéros blancs

Seront admises les machines conformes aux normes F.F.M 2018.
Pendant l'épreuve, toute machine dont le pot d'échappement est devenu défectueux sera arrêtée (drapeau noir + N°). L'échappement devra être remis en état de marche. En cas de réparation impossible, la machine ne sera plus autorisée à continuer la course.
Il ne doit pas y avoir de béquille sur la moto.
Le carter de chaîne recouvrant le pignon de sortie de boîte est obligatoire.
Seuls les casques norme ECE 22/05 seront utilisés.
La protection de barre ou de pontets de guidon est obligatoire.
Arrêt moteur au guidon.

Le port de protections pectorale et dorsale est obligatoire, norme CE et label F.F.M. obligatoires. Pour les protections ne bénéficiant pas du label F.F.M., celles-ci devront être conformes aux normes suivantes : - pectorale : norme EN 14021, - dorsale : norme EN 1621-2, - gilet intégral (pectorale et dorsale intégrées) : norme EN 14021 et EN 1621-2, - gilet gonflable : norme EN 1621-4
Conformément au règlement national, les caméras sont interdites au guidon et sur le plastron.

Pour des raisons de droit à l'image, le club se réserve le droit d'interdire les caméras.

Attention les « tear off » (écrans jetables) sont interdits.

IMPORTANT :
Conformément à la réglementation en vigueur, chaque équipage devra être muni d'un extincteur classe B de minimum 2 Kg (à présenter lors du contrôle technique) pour leur stand. Chaque stand devra être équipé d'un tapis environnemental pour chaque moto et se verra appliquer une pénalité de 5 minutes.

4. ENGAGEMENTS :

Les droits d'engagements sont fixés à 90 € par équipage pour les 4 heures et 47 € par pilote pour les 2 heures.
La date de clôture des engagements est prévue 10 jours avant l'épreuve, passé ce délai les engagements seront majorés de 15 euros. Clôture des engagements sur engage-sports le jeudi soir avant l'épreuve.

L'engagement donne droit à un accès gratuit au GP de France d'Enduro, tout le weekend, pour le pilote ainsi que pour 2 accompagnateurs. (Pour les équipages 4 heures: 2 pilotes + 4 accompagnateurs).

ATTENTION
Engagement en ligne OBLIGATOIRE sur le site Internet www.ffm,engage-sports.com
(au pilote de s'assurer que l'inscription est bien validée)
Une caution de 200 euros par chèque pour le chronométrage par transpondeur sera demandée et restituée le soir.

Tout licencié à la journée (licence 1 épreuve) devra fournir un certificat médical d'aptitude à la compétition motocycliste de moins d'un an ainsi qu'une pièce d'identité. LA LICENCE « 1 MANIFESTATION » EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE www.ffmto.org.

ATTENTION : l'ordre de départ sera défini en fonction des dates d'engagement . 1 ere vague de depart pour les 4 heures 2 eme vague de depart pour les 2 heures 3eme vague pour les licences journee 2 heures.

En cas d'un grand nombre de pilotes au départ des 2 heures, des vagues de départ pourront être constituées par catégorie.

NUMEROTATION :
- **De 1 à 199 pour les équipages des 4 heures,**
- **De 200 à 399 pour les pilotes des 2 Heures licenciés NCO,**
- **De 400 à plus pour les pilotes des 2 Heures licenciés à la journée.**

5. CIRCUIT :

Le circuit sera conçu de manière à ce qu'il y ait 25 équipages au maximum au Kilomètre, le temps au tour ne ne sera pas inférieur à 8 minutes.

Le relief ne sera pas être trop accidenté et la piste prétendra ressembler à un parcours d'enduro naturel, sans obstacle artificiel.
Le circuit sera banderolé.

Un tour de reconnaissance du circuit par pilote est obligatoire.

L'entrée au parc de ravitaillement, se trouvera juste après la ligne de fin de tour.

6. TRANSPONDEURS :

Le moto Club Mazanais pourra utiliser des transpondeurs pour le chronométrage. A ce titre, tous les pilotes déposeront un chèque de caution de 200 € pour les transpondeurs, à l'ordre de Moto Club Mazanais, qui leur sera restitué à la fin de la course.
En cas de non-restitution du transpondeur le soir de l'épreuve, le pilote aura jusqu'au mercredi soir pour le ré-expédier au responsable des transpondeurs.
La non-restitution du transpondeur dans les temps expose le coureur à l'encaissement de son chèque de caution.

7. DEPART :

La première vague comprend 99 pilotes maximum.
Elle sera constituée en priorité par les dates d engagements
Si le nombre est supérieur à 100, une deuxième vague sera constituée en fonction de la date d'engagement.

Les pilotes ayant choisi la catégorie Ligue 2 partiront en 2ème vague, par ordre de date d'engagement.
Les pilotes « licence 1 épreuve » partiront en dernière vague.
Le départ pour cette ligne est donné Style "24 heures du Mans".
La moto sera maintenue par un piquet en bois fourni par le Moto Club Mazanais, personne ne devra se tenir derrière la moto.

Le signal est donné par le Directeur de Course au moyen du drapeau tricolore.

Les départs suivants se font par vagues successives.
Le signal de départ est donné pour chaque vague par le Directeur de Course au moyen des drapeaux vert et rouge environ toutes les trente secondes.

8. SANCTIONS et PENALITES:

1 passage par les stands pour la course 2 heures est obligatoire, sinon une pénalité de 5 minutes sera appliquée.
Tout pilote surpris à couper le circuit ou une banderole sans revenir au point initial, se verra disqualifié de l'épreuve.
Les infractions de courses retenues par le Directeur de Course ne seront que celles constatées par lui-même ou les commissaires officiels et non par les pilotes.
Si une moto est immobilisée sur le circuit, le concurrent doit lui-même revenir à pied, signaler son numéro au directeur de course ou à la cabine de pointage et montrer son brassard, l'équipage pourra alors poursuivre la course mais se verra infliger 1 tour de pénalité.

ATTENTION : LE RAVITAILLEMENT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT EFFECTUE DANS LE PARC PREVU A CET EFFET ET SUR UN TAPIS ENVIRONNEMENTAL.

Si par contre le concurrent essaye de frauder ou de faire ramener la moto par une tierce personne, l'équipage en panne sera exclu de la course (de même si le brassard est ramené par un autre concurrent au deuxième équipier).
Tout départ anticipé ou toute infraction au règlement et aux directives de la Direction de Course seront sanctionnés d'un « Stop and Go » de 1 minute.
Devant le mauvais comportement, de plus en plus fréquent de certains pilotes et accompagnateurs à l'égard des officiels et des bénévoles des épreuves, tout manquement au code sportif sera sanctionné par le Jury de la course.
Toute vitesse excessive dans le parc coureur sera sanctionnée d'un stop and go d'une minute.

9 .LITIGES:

Tout litige doit être réglé sur place par le Jury, le Délégué sera de droit Président du Jury.

10 . CONTROLES ET FIN DE COURSE:

La course est considérée comme achevée et l'abaissement du drapeau à damier se fera sur l'équipage classé en tête une fois les 4 Heures (2 Heures) écoulées suivant la formule adaptée.
Pour être classé le pilote doit avoir effectué 50% de la distance réalisée par le premier de sa catégorie et avoir franchi la ligne d'arrivée pour que son classement soit validé.

Dès l'arrivée, les cinq premières machines pourront faire l'objet d'un contrôle technique.
Le classement sera établi en fonction du nombre de tours effectués et du temps réalisé par chaque équipage.

Attention, la sortie du parc d'assistance (ou des stands) sera fermée dès le baisser du drapeau à damiers.

Il est possible que, pour des raisons de Sécurité ou d'intempéries, le jour même de l'épreuve, le Jury et le Directeur de Course décident de raccourcir ou de modifier le circuit ou le temps imparti.

12 . RECLAMATIONS :

Les réclamations doivent être déposées dans les 30 minutes suivant l'affichage des résultats et remises au Directeur de Course accompagnées d'un chèque de 75 € (lorsqu'il s'agit de réclamations relatives au Classement). Cette somme sera remboursée si la réclamation s'avère justifiée.
S'il s'agit d'un démontage moteur la caution est de 75 € pour un moteur 2 Temps et de 150 € pour un moteur 4 Temps. Cette somme sera remboursée si la machine démontée s'avère non conforme ou sera attribuée au pilote qui aura démonté sa machine si la conformité est avérée.

RECAPITULATIF DES SANCTIONS

VERIFICATIONS TECHNIQUES	
Machine non conforme :	
Avant l'épreuve	refusée au départ
Pendant l'épreuve, refus de remise en état	1er avertissement : 1 tour
	2ème avertissement : disqualification
Non présentation de l'extincteur refusée au départ	
PARC FERME	
Effectuer quoi que ce soit en relation avec le motocycle	disqualification
PISTE	
Couper volontairement le circuit balisé	disqualification
Prendre la piste en sens inverse, y compris dans les stands	disqualification
DEPART	
Machine mise en route par une personne autre que le pilote	1 tour
Démarrage à la poussette avant le signal du Directeur de course	1 tour
STANDS	
Non-respect de la vitesse réduite dans le couloir de décélération :	1ère infraction : avertissement
	2ème infraction : 1 tour
	3ème infraction disqualification
Fumer	disqualification
ASSISTANCE DANS LES STANDS	
Assistance contraire au règlement :	1ère infraction : 1 minute
	2ème infraction : 1 tour
RAVITAILLEMENT	
En dehors des stands :	disqualification
Moteur en marche	disqualification
REPARATIONS	
Contraires au règlement	1ère infraction : 1 tour
	2ème infraction : disqualification
REGLES ENVIRONNEMENTALES	
Non utilisation du tapis environnemental	1 tour